

LIMOCIDE J / ORIANGE

1/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit LIMOCIDE J / ORIANGE
Code du produit / UFI 86225625 / C200-300W-Y00T-UD17
N° AMM 2200059

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit insecticide/fongicide/acaricide
REACH PC27
ME : Micro-émulsion
Produit Phytopharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60 chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre 01 45 42 59 59

Antipoison

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

LIMOCIDE J / ORIANGE

2/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4 – Acute Tox. 4 -

H332 Nocif par inhalation.

Lésions oculaires graves, irritation oculaire, catégorie 2 – Eye Irrit. 2 -

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers pour l'environnement :

Danger à long terme (chronique) pour l'environnement aquatique, catégorie 2 – Aquatic Chronic 2 –

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Aucun

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

LIMOCIDE J / ORIANGE

3/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

- P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone-tampon non traitée de 5m par rapport aux points d'eau (puits, mare, bassin, ruisseau, rivière, fossé...).

2.3 Autres dangers

Pas d'autre dangers connus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

ME : Micro-émulsion

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008.

LIMOCIDE J / ORANGE

4/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Ingrédients	N° CAS N° CE N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification Règlement 1272/2008/CE	Danger Environnement	% (m/m)
Sodium dodecyl benzene sulfonate	25155-30-0 / /	/	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE3, H335	/	10,0 < x < 20,0
Alcool éthoxylé	68131-40-8 614-295-4 /	01-2119560577- 29-	Eye Irrit. 2, H319	/	x < 10,0
Mélange de phénoxyethanol et paraben	122-99-6 / /	/	Acute Tox.4, H302 Eye Irrit. 2, H319	/	x < 10,0
Emulsion de polysiloxane organo modifié	/	/	Eye Irrit. 2, H319	/	x < 10,0
Sulfate éthoxylé, sels de sodium	68891-38-3 / /	/	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	/	3,0 < x < 10,0
Huile essentielle d'Orange	8028-48-6 232-433-8 /	/	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Sens. 1, H317 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411	/	6,0
Sodium alpha oléfine sulfonate	68439-57-6 / /	/	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315	/	x < 3,0

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

LIMOCIDE J / ORIANGE

5/22

Date de création : 03/06/2020

Date de révision : 29/01/2021

Version : 02 / FRANCE

Contact avec les yeux	<p>Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.</p> <p>Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.</p> <p>Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.</p>
Contact avec la peau	<p>Enlever tout vêtement souillé.</p> <p>Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes.</p> <p>Obtenir des soins médicaux si une irritation apparaît.</p> <p>Laver les vêtements avant de les réutiliser.</p>
Ingestion	<p>Appeler immédiatement un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau.</p> <p>Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.</p> <p>Ne rien donner à une personne inconsciente.</p>

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------	-------------------------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Pas d'informations disponibles.
Traitement	Traitement symptomatique. Pas d'antidote spécifique connu.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	-	Mousse résistant à l'alcool
--------------------------	---	-----------------------------

LIMOCIDE J / ORIANGE

6/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

- Eau pulvérisée
 - Poudre chimique (poudre sèche)
 - Dioxyde de carbone (CO₂)
- Moyens inappropriés**
- Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.
 - L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Dégagement possible de CO_x. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**
- Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
 - Appareil respiratoire autonome.
- Informations supplémentaires**
- Rester en amont des flammes.
 - Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.
 - Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions pour les non-secouristes**
- Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.
 - Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 - Le déversement du produit peut rendre les sols glissants.

LIMOCIDE J / ORIANGE

7/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

	Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.
Précautions pour les secouristes	Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.
----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement	Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.
Méthodes de nettoyage	Utiliser un matériau absorbant non combustible (sable, diatomite, terre, vermiculite...), balayer et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.
Autres conseils	Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------

LIMOCIDE J / ORIANGE

8/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone bien ventilée. Eviter tout contact avec la peau, les plaies ouvertes, les yeux et les vêtements. Porter des chaussures antidérapantes.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions particulières recommandées.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri d'une exposition directe du soleil et du gel ($T^{\circ} < -3^{\circ}\text{C}$).
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Matériaux appropriés	Stocker uniquement dans l'emballage d'origine (PEHD fluoré).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit phytopharmaceutique, à diluer. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.
-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

LIMOCIDE J / ORIANGE

9/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés	Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Utiliser un masque filtrant conforme à la norme EN149.
--------------------------------	--------------------------------------------------------

Protection des mains	Eviter le contact avec les mains.
-----------------------------	-----------------------------------

En cas de manipulation prolongée ou répétée, il est recommandé de porter des gants imperméables conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux.
----------------------------	----------------------------------

Il est recommandé de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN 166.

LIMOCIDE J / ORIANGE

10/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Protection de la peau et du corps	Eviter le contact avec la peau. En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.
Protections thermiques	Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement	Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines. Ne pas appliquer si des épisodes venteux ou pluvieux sont prévus. Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles...).
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Bleu-vert
Odeur	Agrumes
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7,0 – 9,0
Point de fusion / point de congélation	- 3°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point éclair	> 93°C (Pensky Martens)

LIMOCIDE J / ORIANGE

11/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non déterminée
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,0 - 1,1 - 20°C -
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	80 - 130 cP – 12 rpm, N°2, 20°C -
Propriétés explosives	Le mélange ne contient pas de composés classés comme tels.
Propriétés comburantes	Le mélange n'est pas comburant.

9.2 Autres informations

Autres informations Pas d'autres données disponibles.

LIMOCIDE J / ORIANGE

12/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la lumière directe du soleil et les températures extrêmes qui provoquent une dégradation du produit.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine (PEHD fluoré).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Par effet de chaleur, peuvent se former des composés de type CO_x, SO_x.

LIMOCIDE J / ORIANGE

13/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 > 2 000 mg/kg – Rat, OCDE 423 -
Toxicité aiguë par inhalation	Nocif par inhalation
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2 000 mg/kg – Rat, OCDE 402 -
Irritation / corrosion cutanée	Non irritant pour la peau – Lapin, OCDE 404 –
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritant pour les yeux – Lapin, OCDE 405 –
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant – Cochon d'Inde, OCDE 406, test de Magnusson & Kligman -

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LIMOCIDE J / ORIANGE

14/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'autres données disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

**Toxicité pour les
poissons**

CL50 = 27,58 mg/l
Cyprinus carpio (OCDE 203)
96 heures

LIMOCIDE J / ORIANGE

15/22

Date de création : 03/06/2020

Date de révision : 29/01/2021

Version : 02 / FRANCE

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 = 28,36 mg/l <i>Daphnia magna</i> (OCDE 202) 48 heures
Toxicité pour les plantes aquatiques	EC _b 50 = 75,28 mg/l EC _r 50 = 95,48 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (OCDE 201) 72 heures
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Le mélange est biodégradable.
Koc	Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Pas de bioaccumulation à long terme.
------------------------	--------------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
-----------------------------	-----------------------------

LIMOCIDE J / ORIANGE

16/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.
Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

LIMOCIDE J / ORIANGE

17/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Huile essentielle d'orange, sulfate éthoxylé, sels de sodium)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Orange essential oil, ethoxylated sulfate, sodium salts)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Yes

IATA

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Orange essential oil, ethoxylated sulfate, sodium salts)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	No

Produit éligible à l'exemption prévue aux dispositions spéciales A197 (IATA), 375 (ADR) et au point 2.10.2.7 (IMDG).

Disposition spéciale 375 de l'ADR (2015), pour les substances dangereuses pour l'environnement, qui ne répondent pas aux critères inclus dans d'autres classes :

LIMOCIDE J / ORIANGE

18/22

Date de création : 03/06/2020

Date de révision : 29/01/2021

Version : 02 / FRANCE

Quand ils sont transportés dans des emballages simples ou des emballages combinés contenant :

- une quantité nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 l pour les liquides, ou
- ayant une masse nette par emballage simple ou intérieur inférieure ou égale à 5 kg pour les solides.

Cette exemption pour les matières dangereuses du point de vue de l'environnement est applicable à condition que les emballages satisfassent aux dispositions générales de conditionnement des paragraphes 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8 de l'ADR.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE

Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : 4511

Conformité aux annexes REACH

Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

LIMOCIDE J / ORIANGE

19/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Le mélange répond aux exigences du Règlement phytopharmaceutique CE N° 1107/2009.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H332 Nocif par inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable – Catégorie de danger 3 -
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4 –
Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par inhalation) – Catégorie de danger 4 –
Asp. Tox. 1 Danger par aspiration – Catégorie de danger 1 -
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie de danger 2 -
Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 1 -
Eye Irrit. 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie de danger 2 –
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée – Catégorie de danger 1 -
STOT SE3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique –
Catégorie de danger 3 –

LIMOCIDE J / ORIANGE

20/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Aquatic Chronic 2 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 2 -
Aquatic Chronic 3 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 3 -

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CEx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Cix/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
ETA	Estimation de Toxicité Aiguë
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé

LIMOCIDE J / ORIANGE

21/22

Date de création : 03/06/2020

Date de révision : 29/01/2021

Version : 02 / FRANCE

MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange LIMOCIDE J a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 02 de ce document qui correspond à une modification.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

LIMOCIDE J / ORIANGE

22/22

Date de création : 03/06/2020
Date de révision : 29/01/2021
Version : 02 / FRANCE

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.